



Fédération québécoise des coopératives forestières

Le réseau des coopératives forestières est préoccupé du fait qu'il soit jusqu'à maintenant très peu question de foresterie et de coopération au cours de la campagne électorale en cours. Bien que certains programmes ou plateformes électorales précisent certains engagements, la Fédération québécoise des coopératives forestières trouve important de faire connaître ses attentes.

Les régions forestières et les coopératives forestières dépendent des orientations qui seront prises en matière de foresterie et de coopération. Ces deux segments de l'économie québécoise ont aussi toujours constitué des piliers sur lesquels se sont construites les régions. Le prochain gouvernement devra s'assurer de créer les conditions favorables pour les maintenir.



Élections du 4 septembre 2012

Les coopératives forestières ont des attentes bien précises

Présentation de la FQCF

La Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) regroupe et représente l'ensemble des coopératives forestières de travailleurs dans toutes les régions du Québec. Sa mission est de mettre en place un cadre propice au développement coopératif forestier afin de fournir, d'assurer et de créer des emplois stables et valorisants aux membres du réseau de coopératives forestières et de favoriser le maintien et le développement des entreprises et du réseau de coopératives forestières du Québec. Les 45 coopératives du réseau comptent 2 700 membres, emploient 3 500 personnes et ont un chiffre d'affaires de plus de 250 millions \$.

Les activités économiques des coopératives forestières sont principalement :

- La production de plants forestiers.
- Les travaux de sylviculture dont la préparation de terrain, le reboisement et le débroussaillage.
- La récolte de la matière ligneuse dont la voirie, la coupe, le débardage des bois et le mesurage.
- Le transport du bois entre la forêt et les usines de transformation.

- Les transformations primaire et secondaire du bois.
- La récolte de biomasse forestière et la vente d'énergie à partir de cette biomasse.
- L'exploitation des produits forestiers non ligneux.
- Les activités techniques telles que les inventaires forestiers et la planification forestière.

Les attentes des coopératives forestières

En rapport avec la forêt

Le secteur forestier québécois traverse une sérieuse crise. Tant le marché du bois d'œuvre que celui des pâtes et papiers subissent de fortes pressions conduisant à des fermetures d'usines et à la perte de milliers d'emplois.

En même temps que la crise sévissait, le gouvernement du Québec a lancé un très profond processus de révision du régime forestier. Cette démarche visait à adapter le cadre de gestion aux réalités d'aujourd'hui. Cette réforme provoque des changements majeurs dans la répartition des rôles des différents acteurs de la foresterie québécoise. Le gouvernement sera notamment beaucoup plus présent en forêt.

La réforme devrait être complétée en avril 2013, si les prévisions sont respectées.

Sous l'effet de ces deux chocs, les entreprises qui travaillent en forêt ont connu de graves difficultés. Elles font toujours face à un grand défi d'adaptation, dans un climat d'incertitude, pour satisfaire à la fois les besoins des clients industriels et ceux du gouvernement, responsable de toute la planification et de l'exécution des travaux sylvicoles. Le secteur souffre également d'un problème d'image qui nuit aux entreprises d'aménagement forestier lorsqu'elles font face à la sévère compétition intersectorielle pour recruter et retenir une main-d'œuvre qualifiée.

Pourtant, considérant la valeur extraordinaire du matériau bois, notamment en tant que matière première renouvelable qui capture le carbone, considérant tout le potentiel de la chimie verte qui utilisera de nombreuses propriétés de la matière ligneuse, il n'y a aucun doute que les produits forestiers sont appelés à connaître une très forte demande sur les marchés intérieur et internationaux.

La forêt joue aussi un rôle moteur majeur pour soutenir les économies locales partout dans les régions du Québec. Bref, nous sommes un pays forestier et nous devons le demeurer.

Le prochain gouvernement devra absolument soutenir l'activité forestière en réalisant les actions suivantes :

1. Compléter la réforme du régime forestier

Au moment où les élections ont été déclenchées, le projet de loi 67, modifiant la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier était encore en phase de consultation. Afin de rendre le nouveau régime fonctionnel et plus performant, il est indispensable qu'il soit adopté et complété.

Les principaux éléments qu'il faut ajouter pour compléter la loi sont les suivants :

- Améliorer la compétitivité des activités d'aménagement forestier.
Idéalement, il faudrait confier des responsabilités plus importantes aux entreprises d'aménagement forestier comme des coopératives forestières.

Cela favoriserait l'atteinte d'une plus grande synergie entre les activités d'aménagement forestier, soit la planification, la récolte, le transport et la sylviculture. Le fait de confier ces responsabilités à une même entreprise lui permettrait de gagner en efficacité et d'optimiser la chaîne de valeur entre l'arbre et les clients des produits forestiers en aval des usines de transformation. Cela améliorerait également la compétitivité des usines.



Si le gouvernement n'est pas prêt à revoir le nouveau rôle de l'État dans la planification, il faudra absolument améliorer l'efficacité de l'interface entre la planification opérationnelle et les opérations. Cela pourrait notamment se faire par la mise en place de fournisseurs-intégrateurs, concept inspiré d'autres secteurs économiques performants, en désignant un maître d'œuvre chargé de coordonner les opérations et d'interagir avec le planificateur pour adapter les opérations en fonction des contraintes rencontrées sur le terrain.

- Intensifier la sylviculture
Il faut produire davantage de bois et être fier de le faire. Les industriels auront sûrement besoin de volumes supplémentaires. Pour y parvenir, il faut déployer une véritable stratégie d'intensification de la sylviculture qui viserait l'augmentation globale de la possibilité forestière, mais surtout l'augmentation de la valeur des produits forestiers qui seront récoltés, notamment en réhabilitant la forêt feuillue. Cette intensification donnerait aussi un nouvel élan à l'aménagement forestier permettant d'en valoriser les métiers.
- Sécuriser les travailleurs forestiers.
Poursuivre l'engagement du gouvernement actuel quant au financement à moyen terme des travaux sylvicoles de manière à atteindre une stabilité dans le temps et dans l'espace.
Sécuriser aussi les entrepreneurs forestiers qui réalisent des travaux de récolte en élargissant la notion de détenteur de droit de récolte avancé par le projet de loi 67.



2. Valoriser le matériau bois

L'actuel gouvernement venait tout juste de rendre publique sa stratégie pour transformer l'industrie québécoise des produits forestiers. Cette stratégie est très importante pour permettre à l'industrie de réussir sa reconfiguration. Elle devra être poursuivie par le prochain gouvernement.

Pour les coopératives forestières, deux éléments semblent cependant prioritaires.

- Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage des bâtiments institutionnels et commerciaux. Les coopératives forestières ont développé une grande expertise, tant au niveau de l'approvisionnement qu'à celui des implantations de chaufferies.



Elles souhaitent :

- que les programmes de substitution des carburants fossiles soient maintenus ;
- que le gouvernement fasse preuve d'exemplarité en favorisant le recours à la biomasse forestière pour son parc d'immeubles publics ;
- que les processus d'octroi de la biomasse soient intégrés dans la Loi sur l'aménagement

durable du territoire forestier afin que les détenteurs des droits d'approvisionnement puissent bénéficier des mêmes privilèges que les autres détenteurs de garantie d'approvisionnement en forêt publique.

- Créer les conditions nécessaires pour favoriser l'utilisation du bois dans les bâtiments non résidentiels et multifamiliaux. Cette stratégie permettrait de consolider le marché intérieur et de favoriser l'émergence d'une expertise basée sur l'innovation, plutôt que sur les faibles coûts, pour conquérir des marchés extérieurs.

En rapport avec la coopération

Le mouvement coopératif est très important au Québec. Il répond aux besoins de plus de 8 millions de membres grâce à 3 300 entreprises coopératives et mutuelles. Celles-ci ont un chiffre d'affaires de 25 milliards de dollars et emploient plus de 90 000 personnes.

Le mouvement coopératif québécois a toujours bénéficié d'un partenariat constructif avec le gouvernement. Le prochain gouvernement devra maintenir et approfondir ce partenariat en menant les actions suivantes :

- En renouvelant et renforçant l'Entente de partenariat entre le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation qui soutient la constitution de nouvelles coopératives et renforce celles qui existent en misant sur le soutien aux réseaux.
- En favorisant la formule coopérative pour assurer une partie de la relève entrepreneuriale. En préservant et améliorant les dispositions fiscales favorisant la coopération comme le régime d'investissement coopératif et en mettant à la disposition des coopératives un financement adapté à leurs besoins et à leurs caractéristiques.
- En s'assurant de clarifier les rôles entre les associations de travailleurs coopératifs et syndicales, notamment en s'assurant qu'aucun mécanisme automatique tel que la notion d'employeur présumé qui prévaut en forêt, ne fasse en sorte de syndiquer des travailleurs membres d'une coopérative de travail, à moins qu'eux-mêmes le souhaitent.